

Destinataires :

- Bernard DURIS, président de la CDSI Loire et président de la CRSI Rhône-Alpes
- Fernand BAUDIN, président de la CDSI Rhône
- Bernard CAMUS, président de la CDSI Puy-de-Dôme
- Michel GABARD, président de la CRSI Auvergne

Paris, le mercredi 21 octobre 2015

OBJET : Homologation du GR[®] 89 « Chemin de Montaigne » (Rhône, Loire, Puy-de-Dôme)

Dossier suivi par : Olivier Cariot - ocariot@ffrandonnee.fr

Chers Présidents,

Mandatée par la Commission nationale Sentiers et Itinéraires, les Commissions régionales Sentier et Itinéraire Rhône-Alpes et Auvergne ont homologué en GR[®] 89 l'itinéraire « Chemin de Montaigne » en octobre 2015.

Suite à la réunion qui s'est tenue le jeudi 15 octobre 2015, le Groupe Homologation et Labellisation entérine cette homologation et salue le travail de l'ensemble des acteurs y ayant participé.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'information et vous prie de croire, chers Présidents, en l'expression de mes salutations les meilleures.



Guy Berçot
Président de la Commission nationale
des sentiers et itinéraires